

Le Jardin aux Câlins

MULTI-ACCUEIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20250701-D202543-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025

Publication : 02/07/2025



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

juin 2025

52 rue de Montgivray 42155 Pouilly les Nonains

Tél. : 04 77 66 80 00

Mail : creche@pouilly-les-nonains.fr

SOMMAIRE

PARTIE 1 – Le Projet d'accueil

- Description de l'Etablissement	3
- Territoire et Environnement	3-4
- Compétences professionnelles mobilisées	5
- Organisation de la structure	6-8
- La Santé	10-11
- Sécurité	9-10
- Accueil d'un enfant aux besoins spécifiques	11

PARTIE 2 – Le Projet éducatif

- Accueillir les enfants en lien avec leurs parents	13-15
- Contribuer à l'épanouissement des enfants	15
- Accéder à une autonomie motrice	16
- Respecter leur rythme de vie	16-19
- Développer la créativité	19-20
- Aider à l'intégration de l'enfant au sein du groupe	20-21

PARTIE 3 - Le projet social et le développement durable

- Ouverture sur l'extérieur	22
- Participation des parents à la vie de la collectivité	22-23
- Modalités de relations avec les organismes extérieurs	23
- Développement durable	23-24

<u>PARTIE 4</u> – Le Projet d'évaluation de la qualité d'accueil	25
--	----

PARTIE 1 - LE PROJET D'ACCUEIL

➤ Description de l'établissement

Etablissement : Structure municipale multi-accueil « le Jardin aux Câlins »
52 rue de Montgivray
42155 POUILLY-les-NONAINS

Tél. 04 77 66 80 00
creche@pouilly-les-nonains.fr

Autorisation d'ouverture du Département de la Loire - Date d'obtention :
20 avril 1998 (agrément à 20 enfants)
19 août 2013 (agrément à 24 enfants)

Nom de la Directrice : Mme Mathilde Meunier
Educatrice de Jeunes-Enfants

Gestionnaire : Mairie de POUILLY-les-NONAINS
170 rue des Monts de la Madeleine
42155 POUILLY-les-NONAINS
Tél. : 04 77 66 83 75
mairie@pouilly-les-nonains.fr

Type d'accueil : Collectif

Capacité d'accueil globale : 24 enfants de 0 à 4 ans

Horaires : 7h15 18h45

Modalités d'accueil : contrat régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence

➤ Territoire et Environnement

I - Connaissance de l'environnement local

- Indicateurs démographiques :

Nombre d'habitants : 2 165 (base recensement 2024)

Nombre d'enfants de 3 à 6 ans 57 (allocataires CAF 2023-2024)

Nombre d'enfants de moins de 3 ans 41 (allocataires CAF 2023-2024)

Nombre de naissances sur les trois dernières années 41 (19 en 2022, 13 en 2023, 9 en 2024)

- Offre d'accueil des jeunes enfants (année 2024) :

- 14 assistantes maternelles sur la Commune pour une capacité de 56 enfants.

- Une école maternelle avec trois classes pour un effectif total de 67 enfants dont 10 enfants de 3 à 4 ans (rentrée septembre 2024).

- Un accueil garderie scolaire est assuré le matin de 7 h à 8 h 30, à midi de 11h 45 à 12h 30 et le soir de 16 h 45 à 18 h 30 sur le site de l'école maternelle.
- Structure de proximité : une bibliothèque ouverte le mardi et le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

- Caractéristiques socio-économiques de la population :
La structure est ouverte à toutes les familles.

Notre commune, bien que péri-urbaine, offre un accueil complet avec :

- . la crèche pour les enfants de 0 à 4 ans,
- . une école maternelle avec trois **classes** (deux à la rentrée de septembre 2025)
- . une école primaire avec six classes,
- . un service de restaurant scolaire,
- . un service de garderie périscolaire,
- . un Relais Petite Enfance géré par Roannais Agglomération à Saint-Léger sur Roanne

II – L'établissement et ses liens avec l'environnement

- Liens avec les structures existantes :

Depuis que la structure multi-accueil est municipale, nous offrons aux enfants un passage en douceur à l'école maternelle avec le système «crèche-école» sur un trimestre.

Liens avec les parents :

Les échanges parents-personnel de la structure multi-accueil sont primordiaux pour le bien-être des enfants. Ce lien est renforcé par l'élection des délégués de parents qui sont conviés au Conseil de Crèche.

- Autres liens :

Un partenariat est en place avec le Relais Information Accueil Petite Enfance.

➤ Engagement de la structure

- ❖ En devenant membre du REAAP 42, (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de la Loire),

Le REAPP permet aux parents et aux porteurs de projets de : se rencontrer, se connaître, construire ensemble des réponses adaptées aux besoins des parents

La structure ci-dessus s'engage à :

- Adhérer aux valeurs de la Charte départementale du REAAP et à son affichage dans ses locaux.
- Relayer auprès des parents les informations envoyées par l'équipe d'animation du REAAP
- Communiquer sur les actions qu'elle met en place pour la diffusion sur le site mon-enfant.fr
- Partager ses expériences et sa pratique avec les autres membres du REAAP,
- Faire apparaître le logo du REAAP sur ses supports de communication pour les actions de soutien à la parentalité
- ❖ Convention Territoriale Globale 2025-2029 signée avec la Caisse d'Allocations Familiales par délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2024.

➤ **Compétences professionnelles mobilisées**

I – LE PERSONNEL

Le personnel est tenu au secret professionnel et se doit de respecter la vie privée des familles et des enfants.

Responsable, Direction	Educatrice de Jeunes enfants (actuellement)
Encadrement des enfants	Auxiliaire de puériculture Personnel titulaire du CAP Petite enfance
Autres	Personnel assurant la préparation des repas Personnel assurant l'entretien de la structure multi-accueil
Stagiaires	Des stagiaires peuvent être admis avec une Nous accueillons régulièrement des étudiant(e)s : <ul style="list-style-type: none">* en soins Infirmiers,* Puéricultrices,* Auxiliaires de Puériculture,* Bac Pro SAPAT ou ASSP,* 3^{ème} insertion,* 3^{ème} de découverte,* ...etc.

Une référente est désignée en début de stage pour encadrer le stagiaire et faire le relais avec une de ses collègues pour une continuité de prise en charge et de surveillance. Un bilan hebdomadaire avec l'évaluation des objectifs personnels et institutionnels est réalisé avec la directrice.

✓ **Modalités du travail en équipe, communication, réunion interne de fonctionnement**

Nous avons instauré un classeur de suivi sur lequel sont notés tous les renseignements concernant les enfants, aussi bien ceux communiqués par les parents que ceux en direction des parents : heures de sieste, nombre de repas, comportement, traitement à donner et administré...etc. Toutes ces informations se transmettent aussi à l'oral d'un personnel à l'autre à chaque changement de service pour prendre le relais auprès des enfants.

Une transmission détaillée de la matinée est organisée à chaque départ/arrivée de la référente du groupe à la collègue qui prend son poste en cours de journée. Elles passent en revue tous les enfants présents du jour et se donnent les consignes pour la suite de la journée. Ainsi le lien est établi. La référente du soir collecte l'ensemble des informations pour les transmettre aux parents lors des départs.

Une fois par mois, nous organisons une réunion interne de fonctionnement pour organiser, planifier les projets et réajuster nos pratiques professionnelles.

Une fois par trimestre, nous rencontrons une psychologue pour un travail de régulation, d'observation et d'analyse de la pratique professionnelle.

Notre travail s'appuie quotidiennement sur les principes de la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant, qui est notre référence en termes de qualité d'accueil du Jeune Enfant.

II – Des Intervenants extérieurs

Nous pouvons faire appel ponctuellement à des intervenants extérieurs :

- * pour affiner nos pratiques professionnelles : psychomotricienne, diététicienne, intervenante formatrice sur le portage, sage-femme, ergonome, autres.
- * pour les enfants : conteuse, musicien, travail sur la citoyenneté, ...etc.

Ces intervenants doivent fournir une attestation de responsabilité civile professionnelle, une **attestation d'honorabilité** et signer une convention avec la commune.

III- Coordinations avec les élus

Des contacts réguliers avec les élus sont en place pour coordonner les besoins de la structure multi-accueil et gérer l'organisation, le budget et le personnel.

➤ **NOTRE ORGANISATION**

❖ **Déroulement d'une journée à la crèche**

Il s'agit là d'un exemple de la journée telle qu'elle peut se dérouler. Mais ce qui nous guide dans la réalité, ce sont les rythmes de vie de l'enfant.

▪ **de 7 H 15 à 9 H (environ) : L'ACCUEIL**

L'accueil de l'enfant et son parent commence par le hall d'entrée avec le déshabillage et le rangement des affaires dans son casier qui est nominatif. Après vient le rituel du lavage des mains avec son parent.

Le parent peut accompagner son enfant dans la pièce de vie. Lors de ce temps privilégié, les parents et les membres de l'équipe échangent sur les événements importants concernant la vie de l'enfant en sa présence. En cas d'information confidentielle et/ou complément d'information difficile à exprimer, nous vous invitons à nous le communiquer par mail ou par téléphone.

Les transmissions faites à ce moment précis sont très importantes pour le bon déroulement de la journée et seront notées sur un classeur de consignes par le personnel (informations particulières, sommeil, repas, anecdotes, état médical...).

Il est préférable d'éviter les arrivées au moment des repas des enfants (11h -12h).

En fonction de l'âge et du désir de l'enfant, des jeux libres sont mis à sa disposition. La professionnelle les installe le matin et les change tous les jours. Ils sont renouvelés toute la journée. Des petits groupes sont créés dans les différentes zones de la salle de vie, pour permettre une qualité d'accueil satisfaisante et veiller au niveau sonore de la crèche.

Lorsque le temps d'accueil est terminé, les enfants se retrouvent avec l'équipe autour d'un jus de fruits proposé avec un peu d'eau pour veiller à leur bon apport hydrique.

▪ **de 9 H 30 à 10 H 45 (environ) : LE JEU**

Pour chaque enfant autour de 9h30 un change est prodigué ou un passage aux toilettes est proposé. Pour certains une sieste est nécessaire, en fonction de leurs besoins.

Pour les autres, en fonction de leurs souhaits et possibilités, plusieurs jeux ou activités peuvent être organisés en lien avec la sensibilité des personnes encadrantes et les

animations prévues. Nous proposons parfois un temps dans l'atelier d'Isabelle, une pièce à part de la salle de vie dans laquelle nous proposons des activités plutôt dirigées. Cet endroit permet à un petit groupe d'enfant d'être au calme, favorise la concentration et la motricité fine.

Les enfants, selon les conditions climatiques sortent à l'extérieur dans le jardin de la crèche afin de bouger et de se dépenser à leur guise quotidiennement.

▪ **de 10 H 45 à 12 H 30 (environ) : LE REPAS**

Après s'être lavé les mains, les enfants partagent un bon repas équilibré dans une ambiance conviviale. Chaque enfant choisit sa place à table sous l'œil attentif du personnel qui guidera l'enfant. Chaque table de 6 enfants est sous la surveillance d'un adulte. Pour cette raison, il nous arrive d'orienter ce choix afin que la surveillance de la table soit optimale (petits et grands mélangés).

Chaque bébé mange à son rythme en fonction du réveil de la sieste ou de sa faim.

Les plus grands prennent le repas ensemble. Les enfants qui bénéficient du dispositif crèche-école mangent au deuxième service.

A la fin du repas, le change et le déshabillage favorisent la relation individuelle avec l'adulte avant une éventuelle sieste.

Les enfants qui rentrent chez eux sont préparés au départ.

▪ **de 12 H 30 à 14 H (environ) : LE REPOS**

En respectant les habitudes de chacun ("doudous", sucettes, câlins, bercements, chansons, musique, préférences particulières), nous favorisons une ambiance calme et sécurisante en présence d'un adulte pour favoriser l'endormissement.

Les couchettes sont proposées aux plus grands, mais il nous arrive parfois d'avoir plus de grands que de places en couchette. Nous essayons au maximum de privilégier le non-retour au lit à barreau. Néanmoins en raison du nombre de place limité, il pourra arriver que votre enfant même « grand » dorme dans un lit à barreau alors qu'il a déjà eu accès aux couchettes. Nous faisons au mieux chaque jour en fonction des effectifs.

Pour les plus petits, les horaires de repas et sommeil étant plus souples, ils profitent du calme de la salle pour jouer et se ressourcer.

▪ **de 14 H à 15 H environ : LE JEU**

Les enfants se réveillent à leur rythme, l'adulte s'adapte à leurs besoins (change, câlin...etc.)

Des jeux calmes sont organisés en attendant le goûter ainsi que des jeux libres à l'extérieur.

▪ **de 15 H à 16 H 15 environ : LE GOÛTER**

Le goûter est servi à partir de 15 H 30 pour les plus grands et à la demande pour les plus petits. Si à l'heure du départ prévu de votre enfant, il n'a pas goûté parce qu'il dormait encore, vous avez la possibilité de le faire goûter à la crèche.

Ce temps supplémentaire vous sera facturé à votre tarif horaire. Pendant le goûter, de l'eau leur est proposée, ainsi qu'au début de chaque repas, mais aussi à la demande de l'enfant et sur sollicitation de l'adulte s'il fait chaud.

▪ de 16 h 15 à 18 h 45 : LES RETROUVAILLES

Après le goûter, les enfants jouent et, des activités leur sont proposées : histoires, puzzles, dessins, jeux etc....

L'adulte présent répond ponctuellement aux demandes de chacun ; (change, etc.). Un adulte joue au sol systématiquement avec les enfants, sa présence est essentielle. Pendant qu'un autre se charge du départ et des transmissions.

Le professionnel recueille auprès de ses collègues les Informations essentielles de la journée. Il se réfère au cahier de transmission et aux feuilles de suivi qui indiquent les moments forts de la journée (change, soins d'hygiène, repas, comportement, santé, jeux, **nouvelles acquisitions dans son développement...**). Il va pouvoir avec ces éléments en référer aux parents.

Les parents sont accueillis individuellement. Les anecdotes et les informations échangées permettent aux parents de partager avec l'équipe le vécu de leur enfant à la crèche durant la journée écoulée.

➤ **LA SANTÉ**

La surveillance médicale est assurée par un Référent Santé et Accueil Inclusif, conformément au décret n2021-1131 du 30 août 2021 relatif à la réglementation des EAJE : Docteur JANDARD pour la crèche de Pouilly-les-Nonains.

Le RSAI propose un entretien d'entrée afin de connaître l'enfant et de faire un recueil de données. L'enfant est accepté en collectivité seulement si les vaccins obligatoires sont effectués conformément à la législation en vigueur. **Il est indispensable que le carnet de santé reste dans le sac, ceci en cas d'urgence.**

Le RSAI valide les protocoles médicaux, les présente et les explique aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants. Il informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe de l'établissement en matière de Santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Les parents donnent l'autorisation à la directrice de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence ou d'accident pour le transport de l'enfant vers un service d'urgence ou en milieu hospitalier.

En cas de symptôme infectieux ou autre problème survenant au cours de la journée, les parents sont prévenus et nous discutons de la conduite à tenir.

En cas de nécessité, le personnel est habilité à administrer un médicament antipyrétique sous la responsabilité de la Directrice de la structure, suivant la prescription du médecin traitant et le protocole de soins établi avec le RSAI.

Il est rappelé qu'un enfant qui a une température élevée ou qui est malade nécessite des soins particuliers et individuels. Pour cette raison, un échange avec la famille est établi pour trouver la solution la plus adaptée pour le bien-être de l'enfant.

Certaines maladies contagieuses ne sont pas compatibles avec la collectivité. Nous nous référons au conseil de notre RSAI pour nous indiquer les pathologies à éviction.

Les parents doivent signaler les nouvelles vaccinations à la Directrice ou à l'Auxiliaire de puériculture en remettant le carnet de santé.

- **Sécurité d'administration médicamenteuse :**

Tout traitement médical doit être signalé, même s'il est administré en dehors des horaires de présence de la crèche.

Le personnel peut, à la demande des parents, administrer aux enfants les médicaments prescrits par leur médecin. **Une autorisation d'administration** médicamenteuse remplie par les parents sera demandée. Les médicaments seront **remis en mains propres au personnel** avec copie de l'ordonnance et dans les emballages d'origine. Sur le flacon doit être noté la date d'ouverture et de reconstitution dans le respect de la chaîne du froid. Il est précisé que le personnel n'est pas habilité à reconstituer les suspensions buvables : cela incombe aux parents.

Tout contact à l'extérieur d'un enfant avec une personne atteinte d'une maladie contagieuse (type méningite, tuberculose, coqueluche ...etc.), doit être aussitôt signalé à la Directrice qui dictera la conduite à tenir après avis du RSAI.

Prévention du bruit pour préserver une bonne santé :

Des aménagements spécifiques ont été prévus tant au niveau des locaux (plaques acoustiques au plafond de la salle de vie), de l'espace (cloisonnement des espaces en trois parties et petites salles de jeux ou activités), des jeux (nous avons banni tous les jeux ou jouets sonores) que du matériel (investissement dans des tables insonorisées, tampons sous les chaises et autres mobiliers).

Nous proposons également des petits casques pour bébé afin de préserver les enfants du bruit dans certaines situations (enfant hypersensible).

Le personnel est également équipé de bouchons d'oreille anti bruits qui diminuent les sons de 20 décibels.

➤ **PRÉSERVER la SÉCURITÉ de l'ENFANT**

La sécurité est notre souci quotidien. Chaque instant de la vie de l'enfant au sein de la structure multi-accueil s'effectue sous une surveillance effective et constante.

Ainsi, dès son arrivée, les transmissions jouent un rôle essentiel en termes de sécurité de l'enfant. Après le moment d'adaptation, rituel de chaque matin, l'échange de consignes avec ses parents, le plus petit sera protégé des jeux des plus grands. Il aura sa place dans un espace conçu et aménagé à son intention où il retrouvera tous ses jouets et peluches préférés et d'où il pourra suivre des yeux tout ce qui l'entoure.

Les autres enfants plus grands qui évoluent à leur aise dans la salle de jeux sont constamment sous les yeux d'un ou plusieurs membres du personnel. De la même manière, les jeux à l'extérieur se passent toujours sous surveillance. Il y a toujours un professionnel qui reste au sol auprès des enfants.

Les entrées de la structure multi-accueil sont fermées de l'intérieur. Un code est confié à chaque parent pendant la période d'adaptation pour entrer et sortir de la structure. Il est changé tous les ans. Les parents ont pour consignes de ne pas divulguer ce code.

Nous demandons aux parents d'être vigilants en ce qui concerne les accès dans les locaux de la crèche :

-En arrivant et en repartant, veiller à fermer la porte intermédiaire dans l'entrée ; un enfant se faufile très vite et veiller à bien la refermer.

-La porte de la salle de vie est ouverte uniquement par le personnel.

-Pour récupérer (ou venir chercher) les enfants dans le jardin, se présenter devant la porte de la salle de vie et attendre l'autorisation d'un membre du personnel pour ouvrir la porte donnant sur le jardin.

Faire attention aux enfants qui peuvent jouer derrière la porte et veiller à bien crocheter cette porte derrière vous.

Toute personne venant chercher l'enfant (autre que ses parents ou les personnes désignées par ceux-ci) devra être munie d'une pièce d'identité et de l'autorisation écrite et signée des parents. Cette personne devra être majeure. Nous vous demandons d'insister sur l'importance des règles de sécurité expliquées ci-dessus à ces personnes.

Toutes les portes de la structure multi-accueil sont munies d'anti-pince doigts et pour des raisons de sécurité bien évidentes, les enfants ne pénètrent pas dans la **cuisine et dans les autres espaces qui leur sont interdits d'accès.**

Sécurité des jouets :

Tous les jouets proposés aux enfants leur sont adaptés et présentent toutes les normes de sécurité.

Sécurité des locaux :

Les locaux sont également étudiés pour que les enfants y trouvent un maximum de sécurité.

Un exercice d'incendie annuel est organisé en concertation avec les élus.

Un PPMS : Plan particulier de Mise en Sureté a été établi en lien avec les autorités compétentes pour s'assurer de l'évacuation ou de la mise en confinement des enfants en cas d'alerte terroriste. Nous demandons aux parents de ne pas venir chercher leur enfant à la crèche si une telle situation d'urgence se produit, mais de bien suivre les consignes transmises afin de ne pas se mettre eux-mêmes en danger ainsi que leur enfant et toutes les personnes se trouvant dans l'établissement.

➤ **CONTRIBUER au MAINTIEN de l'HYGIÈNE**

Dès l'arrivée avec son parent, l'enfant se lave les mains afin de limiter les transmissions de microbes venant de l'extérieur. Avant chaque repas, après être allés aux toilettes, après chaque activité salissante (peinture, pâte à modeler, cuisine, jeux extérieurs), les enfants se lavent les mains. En plus d'être un apprentissage c'est aussi un jeu.

Pour les siestes, chaque enfant dispose d'un lit à barreau ou d'une couchette (pour les plus grands) en fonction du nombre de place dans les chambres. Les draps sont changés tous les jours et pour chaque enfant si le lit doit être réutilisé. Les turbulettes et les couvertures personnelles de l'enfant sont lavées toutes les semaines et plus si nécessaire.

Le linge sale est lavé chaque jour, les locaux sont balayés et lavés chaque soir, les jouets et peluches sont lavés régulièrement.

Nous utilisons des produits ménagers écologiques respectueux de l'enfant et de l'environnement sans risque de résidu polluant, norme ECOCERT.

Le personnel a une tenue propre chaque jour et se lave rigoureusement les mains selon les protocoles en vigueur. Une bonne hygiène permet de diminuer le développement des microbes et des épidémies.

➤ **CONTRIBUER AU MAINTIEN DE LA PROPRETÉ :**

L'enfant est changé lorsque c'est nécessaire et sa couche est systématiquement vérifiée.

- * le premier change a lieu en milieu de matinée
- * avant et après les siestes
- * avant et après un repas
- * et plus régulièrement en cas d'irritation du siège notamment

On peut penser qu'un enfant est mature pour maîtriser ses sphincters, lorsqu'il peut monter et descendre seul un escalier sans se tenir (on ne met pas un enfant sur le pot tant qu'il ne se tient pas assis et qu'il ne sait pas marcher). A ce moment-là, on commence à lui proposer le pot une fois le matin, avant et après le repas et la sieste, et avant le départ. Tout cela doit se faire en accord avec les parents.

L'apprentissage de la propreté à la crèche pourra se faire en concertation avec la famille. Une période d'essai à la maison serait favorable.

L'enfant peut manifester l'envie d'aller sur le pot parfois dès 18 mois (souvent par mimétisme). On ne force pas un enfant à rester sur le pot sinon il risque de ne plus vouloir y aller et cela peut générer un conflit.

Si l'enfant ne fait pas sur le pot, on ne le met pas systématiquement. Par contre, si la couche de l'enfant est souvent propre, on l'incitera à y aller.

C'est l'occasion pour lui d'essayer de descendre et de remonter ses vêtements tout seul. Puis l'enfant tire la chasse d'eau.

Quand il commence à ne plus faire dans la couche, il est judicieux de lui mettre une culotte et de lui proposer d'aller très souvent sur le pot les premiers jours. Pour favoriser l'autonomie, il faut préférer un tee-shirt à un body.

Il y a souvent "des accidents" les premiers jours. Il faut persévérer pendant un minimum de trois, quatre jours, voire plus et fournir les vêtements de rechange nécessaires.

Conseil aux parents :

- * prévoir des vêtements de rechange (tee-shirt, pull, chemise, pantalon ou robe, chaussettes, collants, culotte pour les grands).

- * marquer tous les vêtements, les sacs à langer et les chaussures

- * En fonction de la saison : pensez à adapter les vêtements/chaussures de votre enfant y compris pour les tenues de rechange.

➤ **ENCOURAGER la POURSUITE de l'ALLAITEMENT MATERNEL à la CRÈCHE lors de la REPRISE du TRAVAIL des MAMANS**

L'Organisation Mondiale de la Santé préconise un allaitement total du bébé au sein jusqu'à six mois et en complément d'une diversification alimentaire.

Nous sommes tout à fait favorables à la poursuite du lien mère-enfant à travers la relation d'allaitement. De plus, cela favorise une meilleure santé du bébé.

Le personnel participe à des formations sur l'allaitement maternel.

Nous sommes à la disposition des parents pour envisager et soutenir cette possibilité d'allaitement et prévoir l'organisation pendant le temps d'accueil de l'enfant.

Un petit salon est à la disposition des parents pour permettre une complicité et une intimité nécessaires à la poursuite de l'allaitement maternel à la crèche. Lors de la reprise du travail il est important de trouver des petits temps et privilégier un lien de qualité avec son bébé. Vous pourrez vous installer dans ce salon avant l'accueil à la crèche si nécessaire ou avant le retour à la maison.

Le lait maternel est apporté dans un sac isotherme avec un pain de glace. Les portions de lait sont datées et étiquetées au nom de l'enfant. Un protocole de continuité de l'allaitement maternel est disponible au sein de la structure.

➤ **ACCUEIL d'UN ENFANT AUX BESOINS SPECIFIQUES**

Après avis du médecin référent et consensus de l'équipe, nous pouvons accueillir un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique.

Des aménagements peuvent être nécessaires et sont prévus dans le cadre d'un PAI : projet d'accueil individualisé sur prescription médicale.

La structure travaille en partenariat avec les différents intervenants qui entourent l'enfant. Le personnel est amené à participer à des rencontres avec la PMI, Le CAMPS, les écoles maternelles, le CRDV (centre de déficient visuel) ... etc.

PARTIE 2 - LE PROJET EDUCATIF

Article R2324-17 du code de la santé publique :

Modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 - art. 2

« Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés.

Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation.

Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent.

Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

I – Projet éducatif : accueil, soin, développement, bien-être, éveil

«Le Jardin aux Câlines» est un espace de vie qui se veut chaleureux pour répondre aux différents besoins de l'enfant et permettre un épanouissement profitable à son équilibre.

Par ailleurs, il demeure un lieu collectif. Les parents confient leur enfant à un personnel qualifié, spécialisé dans le monde de la petite enfance.

II – Projet pédagogique

«Le Jardin aux Câlines» est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 15 à 18 h 45.

III – Méthodologie

Année 2024-2025 centrée sur l'accompagnement à la gestion des émotions et à l'amélioration des transmissions et de la communication.
Chaque thématique est rediscutée en réunion du personnel

Accueillir les enfants en lien avec leurs parents

✓ L'ADAPTATION :

Le temps de l'adaptation est primordial. En effet, la première entrée en crèche est une période très importante pour tout le monde :

- **L'enfant** qui va découvrir un nouvel univers, s'adapter aux bruits, à une nouvelle atmosphère, à un nouveau rythme de vie, à la présence des autres, à plusieurs visages, à se familiariser avec son nouveau lieu de vie et les personnes qui s'occuperont de lui (9 professionnelles).

- **Les parents**, qui doivent gérer la séparation avec leur enfant, la reprise du travail, une nouvelle organisation familiale et apprendre à faire confiance à une équipe.

Ils vont aussi devoir sécuriser affectivement leur enfant par une séparation en douceur, à son rythme et au leur. L'enfant peut conserver auprès de lui un doudou adapté à la réglementation (recommandations de la prévention de la MIN, Mort Inattendue du Nourrisson) : peluche, doudou, ayant l'odeur de la maison.

- **Le personnel**, qui découvre l'enfant, ses réactions, son comportement, ses habitudes de vie mais qui doit également accueillir les parents puis tisser des liens relationnels avec eux. Un questionnaire, soigneusement rempli par les parents avant la période d'adaptation, sera une source précieuse d'informations sur les habitudes de vie de l'enfant. Ce questionnaire sera commenté avec la référente de votre enfant dès le premier rendez-vous de l'adaptation qui dure environ $\frac{3}{4}$ d'heure.

- **Les autres enfants de la crèche**, qui intègrent ce nouveau venu dans leur cercle.

Toute entrée en crèche est donc précédée d'une période d'adaptation plus ou moins longue suivant la capacité qu'à chaque enfant à s'intégrer.

Nous proposons donc une période de 2 semaines. La présentation des lieux est une première étape. La première semaine est axée sur la mise en confiance de l'enfant avec la professionnelle référente. L'adaptation diffère selon l'âge et l'autonomie de l'enfant.

- **Si l'enfant ne mange pas seul à table** : il prendra son repas dans les bras de l'un ou l'autre de ses parents (ou sur une chaise haute). Ensuite, il pourra le prendre dans ceux d'une auxiliaire de puériculture mais toujours en présence de ses parents.

- **Si l'enfant est autonome pour le repas il pourra manger à table.**

Puis des temps de jeux seront organisés en présence de ses parents et en fin de 1^osemaine, nous proposerons un éloignement des parents puis une courte séparation (environ 15 minutes). La 2^{ème} semaine, le temps de séparation s'allongera progressivement. Un repas et une sieste seront proposés afin de préparer son accueil sur une journée plus courte que sa journée type. Un change sera réalisé ensemble.

Ainsi à l'issue de ces deux semaines, lorsque la confiance est établie, il effectuera une journée complète, avant de débiter la semaine- type de son contrat.

Toute cette période nécessite une grande disponibilité de la part des parents. Elle ne peut être réalisée que par les parents.

Les frères et sœurs peuvent venir découvrir une fois la crèche pendant le temps d'adaptation.

Le temps de l'intégration est variable. Il peut durer 15 jours, 3 semaines ou plus.

Parfois, l'entrée en collectivité peut modifier le rythme de l'enfant à la maison. Même si nous essayons de nous adapter au maximum à son rythme.

Cela est en principe passager, mais peut aussi durer.

L'adaptation en crèche n'est pas acquise pour toujours, elle est à remettre en question suivant l'évolution de l'enfant. L'enfant peut arriver à "saturer" et le manifeste de différentes manières. La séparation, que ce soit pour les parents ou les enfants peut être difficile même si elle ne l'avait jamais été auparavant.

Le temps de présence sur une journée est souvent long. Pour essayer d'atténuer cette séparation, il est proposé aux parents de téléphoner.

Un salon avec un fauteuil d'allaitement est à la disposition des parents pour favoriser un moment de complicité.

La crèche dispose d'une place d'urgence. (Par exemple en cas d'hospitalisation d'un des parents).

➤ **LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS :**

Nous vous demandons de vous déchausser ainsi que votre enfant, dans le SAS avant de rentrer dans le hall d'entrée.

Pour des raisons d'organisation, il est préférable que les arrivées du matin se fassent avant 9h30 et que les départs n'aient pas lieu entre 11h et 12h. De même pour l'après-midi, pas d'arrivées sur les temps du repas de 11h à 12h.

Il est demandé aux parents qu'à son arrivée, l'enfant soit propre, changé et habillé en ayant pris son petit-déjeuner ou son repas. Une table à langer est à disposition dans le hall. De même s'il a un traitement à prendre le matin nous demandons qu'il soit pris avant de se rendre à la crèche.

Le parent fait les transmissions nécessaires à la personne qui l'accueille afin de savoir ce qui s'est passé depuis la veille (sommeil, nuit, repas).

Pour donner des informations plus confidentielles vous avez la possibilité d'être accueilli dans le bureau de Direction.

Chaque matin, il est important de remettre en main propre au personnel ce dont l'enfant aura besoin dans sa journée (doudous, médicaments et ordonnance).

Il est important que l'enfant voie son parent partir et qu'il sache qu'il reviendra le chercher le soir. Si le parent a du retard, il est important de prévenir le personnel.

L'enfant apprécie de savoir qui reviendra le chercher le soir et nous pouvons le rassurer dans la journée en le lui rappelant.

Au moment des retrouvailles du soir, un dialogue s'instaure entre les parents et le personnel. Les événements importants de la journée sont transmis aux parents. Pour chaque enfant repas, sieste et événements de la journée sont consignés dans un classeur.

Dans l'intérêt de l'enfant, mais aussi pour permettre des échanges équitables pour les familles qui arrivent ou partent en même temps, il est souhaitable que le parent puisse prévoir environ 5 minutes de temps d'échange à l'accueil du matin et du soir.

Le contrat d'accueil peut être modifié en fonction du rythme de l'enfant.

✓ **CONTRIBUER à l'EPANOUISSEMENT des ENFANTS**

Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, c'est aussi répondre à ses besoins et assurer son confort et son bien-être.

Les plus grands peuvent participer aux activités de groupe ou bien jouer seul. Ceci varie selon leurs désirs que nous respectons. Les enfants jouent et échangent des jeux, des paroles et des gestes entre eux.

Il est important que l'enfant soit écouté. Nous sommes attentives et vigilantes aux comportements de l'enfant et à ses émotions. Nous essayons donc de comprendre ses demandes pour y répondre le mieux possible. La tonalité de la voix, l'accompagnement du regard, du sourire et l'attitude de bienveillance sont primordiaux.

La collectivité engendre des actes non maîtrisés (pulsions, morsures, griffures parfois) que l'on ne peut pas toujours anticiper ni maîtriser, mais auxquels nous apportons une grande vigilance.

✓ **ACCÉDER à une AUTONOMIE MOTRICE**

➤ **POUR LES BÉBÉS :**

- les encourager à attraper leurs mains, leurs pieds, puis un jouet comme par exemple les hochets, les mobiles, les livres...
- les encourager à se déplacer : en rampant, à quatre pattes ou assis
- favoriser au mieux l'acquisition de son propre équilibre
- les stimuler à évoluer dans leurs propres acquisitions (l'enfant ne sera pas mis dans une position non acquise par lui-même).

➤ **POUR LES MOYENS ET LES GRANDS :**

- les encourager à marcher en accord avec la physiologie de la marche. Nous laissons l'enfant acquérir seul cette étape afin qu'il puisse avoir une grande confiance en lui et ainsi développer assez tôt les réflexes de protection (mettre les mains en avant, retomber sur ses fesses, etc...),

- les inciter aux moments des repas à acquérir plus d'habileté et d'autonomie :
 - * en mangeant seul (un adulte aide l'enfant à manger avec une cuillère et l'enfant tient la sienne).
 - * en les sollicitant pour la préparation d'un mets : le personnel propose quelquefois de confectionner avec les enfants un plat qu'ils auront plaisir à déguster lors du repas.

- leur apprendre à :
 - * se laver les mains et le visage seul, face à un miroir
 - * enlever et mettre leurs chaussures et leurs chaussettes ainsi que leur veste et leur blouson
 - * s'habiller et se déshabiller avant la sieste
 - * s'essuyer après leurs besoins et tirer la chasse d'eau
 - * ranger les jouets, faire une activité seule (puzzle, peinture, dessin etc...)
 - * monter et descendre les escaliers
 - * découvrir les différentes parties de son corps

- favoriser la bonne prononciation des mots

- S'exercer sur le parcours de psychomotricité avec : des parcours à l'extérieur de la structure multi-accueil (slalom, monter sur des petits ponts, sauter à pieds joints), des parcours à l'intérieur (monter des escaliers puis descendre une pente, passer dans un tunnel).

- Proposer un environnement matériel adapté à leur taille, leurs envies, leurs besoins.

- Apprendre à ranger les jeux

➤ **RESPECTER leur RYTHME de VIE :**

✓ **LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS :**

Nous vous demandons de vous déchausser ainsi que votre enfant, dans le SAS avant de rentrer dans le hall d'entrée.

Pour des raisons d'organisation, il est préférable que les arrivées du matin se fassent avant 9h30 et que les départs n'aient pas lieu entre 11h et 12h. De même pour l'après-midi, pas d'arrivées sur les temps du repas de 11h à 12h.

Il est demandé aux parents qu'à son arrivée, l'enfant soit propre, changé et habillé en ayant pris son petit-déjeuner ou son repas. Une table à langer est à disposition dans le hall. De même s'il a un traitement à prendre le matin nous demandons qu'il soit pris avant de se rendre à la crèche.

Le parent fait les transmissions nécessaires à la personne qui l'accueille afin de savoir ce qui s'est passé depuis la veille (sommeil, nuit, repas).

Pour donner des informations un peu plus confidentielles vous avez la possibilité d'appeler la crèche ou bien de demander à entrer dans la pièce de vie.

Chaque matin, il est important de remettre en main propre au personnel ce dont l'enfant aura besoin dans sa journée (doudous, médicaments et ordonnance).

Il est important que l'enfant voie son parent partir et qu'il sache qu'il reviendra le chercher le soir. Si le parent a du retard : prévenir le personnel.

L'enfant apprécie de savoir qui reviendra le chercher le soir et nous pouvons le rassurer dans la journée en le lui rappelant.

Au moment des retrouvailles du soir, un dialogue s'instaure entre les parents et le personnel. Les événements importants de la journée sont transmis aux parents. Pour chaque enfant repas, sieste et événements de la journée sont consignés dans un classeur.

Dans l'intérêt de l'enfant, mais aussi pour permettre des échanges équitables pour les familles qui arrivent ou partent en même temps, il est souhaitable que le parent puisse prévoir environ 5 minutes de temps d'échange à l'accueil du matin et du soir.

Le contrat d'accueil peut être modifié en fonction du rythme de l'enfant.

✓ **SOMMEIL :**

Nous privilégions la qualité de sommeil des enfants, besoin très fragile et complexe en collectivité. C'est pourquoi, **nous ne réveillons jamais un enfant qui dort.** Le parent peut téléphoner avant de venir pour savoir si son enfant est dans une phase de sommeil au moment prévu du départ. Et, si à votre arrivée, votre enfant dort encore, nous vous proposons de le laisser dormir et d'attendre son réveil dans le petit salon ou bien de repartir. Nous vous rappellerons dès son réveil. Si ce temps est supérieur à son contrat initial, il vous sera refacturé.

Chaque enfant n'a pas le même rythme bien qu'ayant le même âge.

L'enfant est couché en fonction de ses besoins de sommeil.

Si le bébé est arrivé depuis peu, lorsqu'apparaissent les signes d'endormissement, nous pouvons tenter de le poser dans son lit. Une turbulette est attribuée à l'enfant mais le parent peut aussi apporter celle de la maison afin de faciliter au mieux son adaptation, le sécuriser et favoriser son confort.

Pour les plus de 2 ans, les parents fournissent une couverture.

Nous faisons en sorte :

- de respecter le sommeil des autres enfants qui dorment déjà, prendre le temps de le bercer, le câliner, le masser, chantonner etc....

- de l'endormir dans la sérénité et le calme sans oublier son "doudou", sa sucette, quelque chose d'adapter à son âge (sécurité) ayant l'odeur de la maison...

- d'être à l'écoute du réveil, pour éviter que toute la chambre ne soit réveillée,

- d'apprendre à repérer le temps de repos de chaque enfant pour être attentives au moment du réveil.

Le sommeil en plein air est parfois salutaire à l'enfant qui a besoin de plus de calme.

Pour les plus grands, une sieste est **systématiquement** proposée après le repas de midi mais l'enfant peut simplement se reposer sans dormir.

✓ **ACTIVITÉS :**

Nous suggérons une activité sans l'imposer, car tel enfant voudra courir à l'extérieur alors qu'un autre plus calme sera attentif à un jeu structuré. Nous prenons en compte l'âge de l'enfant, son développement et l'humeur du jour.

Un temps de relâche pour les plus actifs, leur permet de se défouler avant de proposer une activité plus dirigée.

Le plus souvent, nous suivons l'envie des enfants de jouer. L'enfant n'a pas encore acquis la discipline d'attendre la fin de l'activité comme à l'école et peut arrêter son activité lorsqu'il le souhaite.

✓ **REPAS :**

L'heure du repas pour les enfants qui font deux siestes dans la journée peut varier. Selon si l'enfant a pris son "petit déjeuner" à 5 ou 9 heures du matin, il mange à sa convenance suivant son rythme. Un bébé terminera vite son biberon alors qu'un autre aura besoin de plus de temps.

Une collation (eau) est servie le matin (sauf pour les bébés). C'est aussi un moment convivial où les enfants peuvent souffler les bougies de leur gâteau d'anniversaire (fourni par les parents mais industriel pour respect des règles sanitaires). Il sera aussi servi au goûter.

L'introduction des aliments se fait au fur et à mesure des indications des médecins-pédiatres en collaboration avec les parents, qui doivent nous signaler les changements de régime par la fiche de diversification proposée par la crèche.

Vers 10 mois, l'enfant mange tous les aliments proposés dans le menu des bébés **sauf contre-indication donnant lieu à un projet d'accueil individualisé.**

Nous pensons qu'il faut laisser le temps à l'enfant d'exprimer son désir de manger d'autres aliments, soit par le refus total ou partiel de son lait, soit par une manifestation d'envie d'autre chose.

Pour certains, la cuillère est une grande révélation, alors que pour d'autres un temps plus ou moins long sera nécessaire. En tout début de diversification, les repas sont donnés aux tout-petits dans les bras.

Le repas en chaise haute reste un temps privilégié entre l'enfant et le professionnel.

Dès qu'il en ressent l'envie et qu'il commence à manger comme les grands (introduction des morceaux), il peut être installé à table ou sur une petite chaise en bois au sol adaptée à cette transition. Il mange à sa convenance (quantité, manière de faire).

Nous suggérons la cuillère mais il découvre aussi les aliments avec tous ses sens : contact alimentaire, toucher pour la consistance, sentir pour la température, goûter (acide, amer, sucré, salé), regarder pour les couleurs et les formes.

L'appétit peut être stimulé par la présence des autres.

✓ **PRÉPARATION DES REPAS A LA CRÈCHE**

Des repas équilibrés sont confectionnés sur place chaque jour à base de produits frais ou surgelés, autant que possible bio et livrés par des producteurs locaux (liste

fournisseurs affiché dans le hall de la crèche) : légumes, viandes, compotes, entremets, entrées.

Nous sommes sensibles à la nécessité d'apporter aux enfants des aliments de qualité supérieure, riches en nutriments, vitamines, qui permettent de préserver leur système immunitaire et de respecter au mieux l'environnement

Nous privilégions les aliments biologiques garantis par les labels en fonction des fournisseurs et du budget.

Une fois par semaine, nous proposons un repas végétarien en lien avec notre démarche écocitoyenne.

Un plan des menus est établi sur cinq semaines. Le menu de la semaine est affiché dans le hall d'entrée.

La viande de bœuf est de production française et des règles de contrôles sanitaires sont établies en fonction de la législation.

➤ **DÉVELOPPER la CRÉATIVITÉ**

- **Activités sensori-motrices et jeux d'éveil :**

- * présenter différents jouets (mobiles, hochets, livres, ...etc.)
- * faire découvrir les différents touchers, sensibilisation à l'approche snoezelen
- * jouer avec eux dans la structure multi-accueil : jeux de mains, massage
- * s'éveiller avec l'entourage : tout ce qui se passe autour de lui
- * favoriser les interactions entre les enfants : jeux, langage
- * sensibiliser l'enfant à la musique, à l'écoute, au chant

- **Activités dirigées suivant le désir de l'enfant :**

- * peinture, dessin, gommettes
- * pâte à modeler, pâte à sel, sable magique, modelage argile
- * transvasements
- * lecture
- * chansons
- * jeux d'eau
- * écoute des sons familiers
- * land arts
- * psychomotricité, parcours sensitifs

Nous mettons l'accent sur des objets fabriqués à partir de produits recyclés et de cette façon, favorisons le travail manuel à partir des déchets : ex : boîtes à œufs, bouteilles de lait ...etc.

- **Activités semi-dirigées :**

- * puzzles,
- * jeux de constructions (Lego...etc.),
- * jeux d'imitation (marchande, docteur, poupée ...etc.),
- * jeux d'extérieur (sable ...etc.),
- * promenades.

- **Jeux libres :**

Les jeux libres stimulent et développent l'imagination, la créativité, la socialisation et l'autonomie. Cela leur permet de s'exprimer comme ils le veulent. Et notre attention bienveillante les y encourage.

➤ **AIDER à l'INTÉGRATION de L'ENFANT au sein du GROUPE**

L'intégration de l'enfant à son arrivée en crèche va se faire progressivement. En fonction de son caractère, de sa faculté à communiquer et à s'adapter, l'intégration sera plus ou moins longue.

Le choix de la structure multi-accueil est souvent fait par les parents qui souhaitent familiariser leur enfant à la vie en collectivité, même si pour celui-ci—la socialisation n'est pas une priorité. Il arrive que certains enfants ne s'y plaisent pas.

La structure multi-accueil est une petite école de la vie et elle ne peut fonctionner sans un respect mutuel et une confiance réciproque.

L'enfant apprend à connaître ses limites face aux autres. Il doit composer avec les autres qui mangent, jouent, vivent à côté de lui, font partie de son univers.

Par exemple : faire mal à un petit copain qui se trouve sur son passage, n'est pas la meilleure solution pour obtenir un objet convoité. Nous encourageons l'enfant à exprimer très tôt ses émotions et son ressenti même si cela doit s'exprimer par des cris, des pleurs et des colères. Des solutions au litige avec son copain se font par des échanges de regards, d'attention et de parole que nous encourageons.

Le dialogue avec les parents va permettre de connaître les événements familiaux particuliers qui peuvent perturber l'enfant et expliquer son comportement dans ces moments-là (arrivée d'un nouveau bébé, déménagement, parents absents pendant un week-end, séparation de couple...).

Si l'agressivité est trop importante (coups, morsures), nous intervenons au plus vite, pour soigner et réconforter l'enfant agressé et essayer de comprendre et de faire comprendre à l'enfant agresseur le sens de son geste. Ensuite, nous lui expliquons qu'une telle attitude n'est pas tolérable et l'encourageons à communiquer avant que le geste de violence arrive. Parallèlement, nous nous entretenons avec les parents sur ces événements particuliers.

Nous encourageons les parents à tenir une attitude et un discours cohérents avec les règles de la collectivité et donc de la société.

Le cadre instauré permet une sécurité rassurante pour l'enfant et l'adulte.

❖ Gestion des émotions :

A la crèche, accompagner les jeunes enfants dans la découverte et l'expression de leurs émotions est essentiel pour leur développement affectif. Les professionnelles, valorise l'écoute bienveillante, met des mots sur leur ressentis (joie, tristesse, colère, peur...) et propose des outils simples (livres, jeux, coin calme) pour aider les enfants à identifier et réguler les émotions en toute sécurité.

➤ FAVORISER L'ADAPTATION A L'ÉCOLE : PASSERELLE «Crèche-Ecole» et Accueil hors période scolaire

1 – Accueil Crèche-Ecole :

La formule crèche-école permet une transition en douceur entre la structure multi-accueil et l'école : **elle facilite l'adaptation à l'école pour les enfants scolarisés à l'école de Pouilly-Les-Nonains.**

A partir du mois d'avril précédant la rentrée des classes, un membre du personnel de la crèche accompagne les enfants qui seront scolarisés à la rentrée à Pouilly-Les-Nonains pour un temps d'échange et de partage dans les locaux de l'école. Ils effectueront une petite matinée d'immersion dans la classe des petites sections, une fois par semaine (9h30/11h) jusqu'au mois de Juin sur autorisation parentale et sous couvert d'une convention de partenariat. L'école maternelle nous propose plusieurs fois dans l'année, de participer avec un groupe de grands à des temps forts : goûter de Noël, parcours de psychomotricité, temps de lecture en fin d'année, spectacle organisé par l'école...

Pour les enfants en passerelle crèche-école, dès la rentrée, les parents emmènent leur enfant à l'école le matin et nous allons les chercher à 11 h 45. L'enfant déjeune dans la structure multi-accueil et passe l'après-midi avec ses copains jusqu'à l'arrivée de ses parents.

Cette formule est réservée aux enfants ayant fréquenté la structure multi-accueil depuis au moins deux. Ce type d'accueil a lieu de septembre à décembre mais il s'adapte avant tout à l'enfant. C'est une passerelle pour les enfants nés en fin d'année ou ceux qui ne sont pas prêts pour de longue journée d'école.

L'inscription à l'école est faite par les parents

Le nombre de places est limité à 4. Le parent est encouragé à établir des liens directs avec l'enseignant de son enfant.

2 - Accueil réservé aux enfants scolarisés ayant fréquenté régulièrement la structure :

Ce service permet également d'accueillir l'enfant en accueil régulier ou occasionnel, lorsque le service de l'école n'est pas assuré : mercredis, vacances scolaires.

Le parent doit réserver les heures d'accueil à l'avance et prévenir de toute modification.

PARTIE 3 - LE PROJET SOCIAL et DEVELOPPEMENT DURABLE

Modalités d'intégration dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

➤ **Modalités participation des familles :**

La crèche encourage la participation active des parents dans la vie de la structure.

Des échanges quotidiens, des réunions, et des temps de partage (fête, petits déjeuners...) permettent de créer un lien de confiance et de coéduquer dans l'intérêt de l'enfant.

➤ **Développement durable**

Dans une démarche écoresponsable, notre crèche s'engage à intégrer les principes du développement durable dans son fonctionnement quotidien. Cela se traduit par des actions concrètes comme le tri sélectif, l'utilisation de produits d'entretien écologiques, et la valorisation des circuits courts pour l'approvisionnement alimentaire.

Nous sensibilisons également les enfants, les familles et le personnel à l'écologie par le biais d'activités pédagogiques (jardinage) afin de les initier dès le plus jeune âge à des comportements respectueux de l'environnement.

➤ **OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR**

❖ **ENCOURAGER la SOCIABILITÉ à L'EXTÉRIEUR de la STRUCTURE**

• **Avec l'école maternelle :**

Les espaces extérieurs de la structure multi-accueil et de l'école maternelle se jouxtant, les enfants des deux collectivités sont souvent amenés à se rencontrer (échange de regards, de sourires, de paroles) : les grands de l'école aiment voir les bébés et les enfants de la structure multi-accueil observent beaucoup les plus grands de l'école.

Ils peuvent également repérer un enfant qui était parmi eux l'année précédente ou bien un grand frère, une grande sœur qui réclame de faire un bisou à son petit frère ou sa petite sœur.

• **Dans le village :**

Nous organisons des sorties avec un adulte qui accompagne deux enfants et un minimum de 2 adultes par sortie. Nous utilisons les poussettes de la crèche.

* Des sorties à la bibliothèque : les plus grands aiment aller choisir et écouter quelques histoires, les livres sont empruntés pour 1 mois

* Des rencontres à thème ou des projets particuliers avec le RELAIS PETITE ENFANCE.

*Des sorties « Nature » autour de la crèche, dans les chemins de la commune

*Une fois par an, avec les enfants entrants à l'école en septembre, nous organisons une matinée à l'extérieur suivie d'un pique-nique.

Lors de toutes les sorties, les parents sont conviés à accompagner pour aider le personnel pour permettre l'encadrement des enfants.

➤ **PARTICIPATION des PARENTS à la VIE de la COLLECTIVITÉ**

Nous apprécions l'intérêt que portent les parents à la vie de la structure :

* Une réunion est proposée une fois par an, habituellement à la rentrée scolaire. Lors de cette réunion sont présentés les projets de la structure multi-accueil. Elle permet un échange avec les familles afin d'aborder au mieux cette nouvelle année. Lors de cette réunion, 4 parents sont élus (2 titulaires, 2 suppléants). Ils représentent les familles lors du conseil de crèche qui se tient une fois par an. Ils prennent part aux décisions prises et en rendent compte aux autres parents. Ils sont le lien entre la structure et les familles.

* Lors de toutes manifestations, sorties..., nous sollicitons les parents pour leur aide et leurs suggestions.

* Des temps conviviaux sont organisés avec les familles : pique-nique, fête, petit déjeuner et goûter partagé...etc.

*Des temps d'échanges avec la directrice peuvent être organisés et sont encouragés s'il y a nécessité.

* Les parents ont libre accès à la structure multi-accueil toute la journée, éventuellement pour des soins à leur enfant. Ils sont invités à tout moment à partager des moments au sein de la structure avec l'équipe et leur enfant notamment sur les temps d'accueil et de départ.

* Les anniversaires des enfants sont fêtés à la crèche en fonction de l'organisation prévue avec les parents (le parent n'a pas la possibilité d'apporter du fait maison).

* Les photos sont faites uniquement avec l'appareil numérique de la structure. Les parents délivrent à l'inscription une autorisation d'affichage des photos de leur enfant dans le hall de la crèche, sur le bulletin municipal ainsi que sur le site internet de Pouilly les Nonains.

➤ **Modalités de relations avec les organismes extérieurs**

❖ **PARTENAIRES :**

La Caisse d'Allocations familiales

Un contrat Enfance a été signé entre la Commune de POUILLY-les-NONAINS et la CAF de ROANNE pour la première fois en 1994 renouvelé jusqu'au 31 décembre 2019 avec pour but de définir les modalités d'actions et de financement en matière de petite enfance et jeunesse.

Une convention territoriale globale et d'objectifs a été signée avec la CAF pour les années 2020-2024. Elle s'appuie sur des axes stratégiques d'un projet de territoire partagés par l'ensemble des partenaires (élus, institutions, gestionnaires...)

Les financements alloués sont appelés « bonus territoire » et sont versés aux gestionnaires directement selon la convention COF signée entre le gestionnaire et la CAF.

Le projet de nouvelle convention territoriale globale 2025-2029 élargie à l'ensemble des 40 communes de l'agglomération roannaise a été accepté lors du conseil municipal de la commune en date du 17 décembre 2024.

La P.M.I. (Protection Maternelle et infantile)

Le service de la P.M.I. assure le contrôle, le suivi et l'accompagnement de la structure. Une infirmière puéricultrice peut répondre aux différents questionnements. Des visites sont organisées pour veiller à la sécurité et à la qualité d'accueil des enfants.

Un conseil de crèche organisé au moins une fois par an permet de réunir les différents partenaires, les élus, des représentants de parents et du personnel, et la directrice.

PARTIE 4 - LE PROJET D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL

➤ Modalités de suivi et d'évaluation de l'accueil au sein de la structure

L'évaluation de la qualité d'accueil est une démarche continue et participative, intégrée à notre fonctionnement quotidien.

Elle vise à garantir un accompagnement bienveillant, cohérent et évolutif, centré sur les besoins des enfants et des familles, ainsi que sur le bien-être de l'équipe.

Notre projet s'appuie sur plusieurs axes d'évaluation :

- Le bien-être et le développement des enfants : observation régulière du comportement, de l'autonomie, des interactions et des acquisitions de chaque enfant.
- La satisfaction des familles : questionnaires anonymes, entretiens annuels.
- La qualité du travail en équipe : réunions d'analyse de la pratique, entretiens professionnels.
- L'environnement et l'organisation : évaluation des espaces, de l'aménagement.

Ces évaluations nous permettent de repérer les points forts et les axes d'amélioration.

➤ OUTILS à DISPOSITION :

I – INDICATEURS QUANTITATIFS et QUALITATIFS

- * Evolution du nombre d'enfants accueillis
- * Activité professionnelle des parents
- * Lieu d'habitation
- * Dépannage occasionnel
- * Accueil d'enfants avec handicap
- * Liste d'attente détaillée et outil de suivi du devenir
- * Questionnaire annuel de satisfaction des parents
- * Bilan annuel d'activités.

II – INDICATEURS FINANCIERS

- * Tarif horaire
- * Taux de remplissage
- * Evolution par rapport aux années précédentes.